

FORMATION EPI

Equipier de Première Intervention : incendie

Programme de formation d'une durée de _____ heures.

Participants

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.

Objectifs

- Etre capable de prévenir les risques d'incendie.
- Etre capable d'intervenir en toute sécurité et dans la limite de ses compétences sur un début d'incendie, avec les moyens mis à disposition.
- Etre capable d'appliquer les consignes définies par l'employeur et par la consigne de sécurité incendie.

Pré requis

- Maîtrise de la langue française : lu, écrit, parlé, compté.

Itinéraire et moyens pédagogiques

Réalisée en alternant situations pratiques simulées et séquences théoriques en salle de cours, cette formation fait appel à une pédagogie par objectifs.

Les apports théoriques sont réalisés via la diffusion de diaporamas, de séquences vidéo et/ou de travaux sur fiches.

Les apports théoriques et pratiques sont animés par des formateurs qualifiés.

Moyens technique à mettre à disposition

- Consignes de sécurité de l'établissement.
- Emplacement extérieur permettant la manipulation et la percussion des extincteurs (CO₂, poudre, eau additivée), les extincteurs sont fournis ; aucun feu réel ne sera réalisé sur site client.

FORMATION THEORIQUE *

- Fondamentaux de la réglementation.
- L'importance de la prévention de la lutte contre l'incendie.
- Le mécanisme du feu : définition, principe d'apparition et de combustion.
- Les modes de propagation du feu.
- Les différentes classes de feu.
- Les moyens d'extinction.
 - La mise en œuvre.
 - Les différents appareils de lutte contre l'incendie.
 - Les différents procédés d'extinction.
- Savoir reconnaître le matériel d'extinction approprié.
- Utiliser le matériel en toute sécurité.
- Savoir identifier notre champs d'action et maîtriser ses limites.
- Effectuer une levée de doute en toute sécurité.
- Intervenir sur un début d'incendie en mettant en œuvre les moyens de lutte appropriés.

FORMATION PRATIQUE *

- Exploitation de la consigne de sécurité incendie.
- Reconnaissance au sein de l'établissement des différents organes de sécurité.
- Mise en application des consignes.
- Atelier pratique de levée de doute.
- Alerte des secours.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Mises en situation divers.

Moyens d'évaluation - validation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

** formation adaptée à la configuration et aux souhaits de l'entreprise.*